

Poseur de bordures

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés



Aide poseur de bordures

Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton

Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)

Poseur de bordures

Codes

- **CITP88** : 9312
- **CITP2008** : 9312
- **PCS-ESE 2003** : 621f
- **PCS-ESE 2003** : 671c
- **ROME1999** : 42112
- **FAST** : 05-07-91

DESCRIPTIF

Il confectionne ou répare le bord des trottoirs à partir d'éléments préfabriqués en béton (bordures), en grès ou en granit. La pose de bordures s'effectue obligatoirement à deux ou trois : le poseur, son aide et le conducteur d'engin. Le poseur est un maçon-TP.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

en cours BTP

Formation professionnelle :

en cours BTP

Evolution de carrière

Chef d'équipe

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES

Lieux de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
chantier urbain de TP (rue, trottoir...)	espace de travail proche d'une voie de circulation	prévenir le risque routier lors d'intervention sur les voies publiques	facteur accidentogène		
			Accidents de la Voie Publique		
			maladies de l'appareil respiratoire		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	intemperie 				recommandations pour la surveillance médicale du travail à la chaleur 
					recommandations pour la surveillance médicale du travail au froid 
		adapter si possible le poste aux intempéries			
		organiser le travail en ambiance chaude 			
		porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur			
		informer les salariés (fortes chaleurs) 			
		organiser le travail au froid 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des vêtements adaptés au froid			
		former à la CAT en cas d'orage			
		mettre en place la CAT face au coup de chaleur			
		informer les salariés (grand froid)			
			inconfort thermique lié à la chaleur		
			effets chroniques liés au froid 		
			coup de soleil		
			coup de chaleur et insolation 		
			effets de la foudre		
			facteur accidentogène		
			épuisement dû à la chaleur, sans précision 		
	ultraviolet (100 à 400 nm) 	porter des lunettes de protection contre les UV	cancer cutané 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			pathologies oculaires liées aux UV 		
	intemperie 				recommandations pour la surveillance médicale du travail à la chaleur 
					recommandations pour la surveillance médicale du travail au froid 
		adapter si possible le poste aux intempéries			
		organiser le travail en ambiance chaude 			
		porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur			
		informer les salariés (fortes chaleurs) 			
		organiser le travail au froid 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des vêtements adaptés au froid				
		former à la CAT en cas d'orage				
		mettre en place la CAT face au coup de chaleur				
		informer les salariés (grand froid)				
			inconfort thermique lié à la chaleur			
			effets chroniques liés au froid 			
			coup de soleil			
			coup de chaleur et insolation 			
			effets de la foudre			
			facteur accidentogène			
			épuisement dû à la chaleur, sans précision 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
chantier mobile	espace de travail avec locaux sociaux inadaptés ou absents	mettre à disposition des locaux sanitaires et sociaux adaptés	maladie contagieuse		
			intoxication par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits		
travail en bordure de voie circulée	majoration des risques accidentels				
	coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
	espace de travail avec circulation piéton véhicule	concevoir des voies de circulation			
		dégager des voies de circulation			
		matérialiser des allées de circulation			
		équiper les engins et véhicules de détecteurs-avertisseurs de recul ou de paniers			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des EPI phosphorescents type brassards			
		porter un vêtement réfléchissant			
			traumatisme par accident de circulation en entreprise		
	intemperie 				recommandations pour la surveillance médicale du travail à la chaleur 
					recommandations pour la surveillance médicale du travail au froid 
		adapter si possible le poste aux intempéries			
		organiser le travail en ambiance chaude 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur			
		informer les salariés (fortes chaleurs) 			
		organiser le travail au froid 			
		porter des vêtements adaptés au froid			
		former à la CAT en cas d'orage			
		mettre en place la CAT face au coup de chaleur			
		informer les salariés (grand froid)			
			inconfort thermique lié à la chaleur		
			effets chroniques liés au froid 		
			coup de soleil		
			coup de chaleur et insolation 		
			effets de la foudre		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			facteur accidentogène		
			épuisement dû à la chaleur, sans précision 		

Organisation du travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
travail au sein d'une équipe	contrainte relationnelle				recherche des effets sur la santé décrits
		faciliter la communication			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
délais à respecter	travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,	veiller à la gestion des volumes de travail	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
coactivité dans le BTP					
contact avec les clients	humeur des clients générant une charge mentale particulière				recherche d'une souffrance psychique
					recherche d'addictions
					recherche d'une prise de psychotropes
					recherche de troubles du sommeil
		former à la CAT face à des personnes différentes			
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		former à la CAT face à une personne agressive			
			réaction aiguë à un facteur de stress		
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions				
	coactivite (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
contact avec des usagers	coactivite (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			

Tâches

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
baliser le chantier 	espace de travail avec circulation piéton véhicule	concevoir des voies de circulation			
		dégager des voies de circulation			
		matérialiser des allées de circulation			
		équiper les engins et véhicules de détecteurs-avertisseurs de recul ou de paniers			
		porter des EPI phosphorescents type brassards			
		porter un vêtement réfléchissant			
			traumatisme par accident de circulation en entreprise		
approvisionner le chantier (poseur de bordures)					
régler et tendre le cordeau					
distribuer les bordures palettisées le long du tracé					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
régaler du béton	posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis				recherche de troubles locomoteurs
		proposer une formation action PRAP 			
			rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
conduire une machine à poser les bordures	bruit supérieur à 80 dB 			réaliser un examen audiométrique (exposition au bruit)	
					vérifier l'absence d'ototoxique médicamenteux
		réduire le bruit 			
		signaler les lieux bruyants 			
		porter des protecteurs individuels contre le bruit 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer et former sur le bruit 			
		vérifier l'absence d'ototoxique professionnel 			
			acouphènes 		
			conséquence du bruit sur l'oreille interne 		
			surdité de perception		
			hyperacusie		
			effets extra-auditifs du bruit 		
			risque d'accident du travail par effet masque		
			RG 42 (attention: liste limitative)		
transporter et positionner la bordure manuellement	nuisances du poseur bordures				établir la fiche de poste du poseur bordures

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		ordonnance de prévention - poseur bordures			
	posture 				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		
découper la bordure à la tronçonneuse	poussière de chantier				EFR
		capter au point d'émission 			
			pneumoconiose due à d'autres poussières inorganiques		
			irritation respiratoire		
	bruit supérieur à 80 dB 			réaliser un examen audiométrique (exposition au bruit)	
					vérifier l'absence d'ototoxique médicamenteux

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		réduire le bruit 				
		signaler les lieux bruyants 				
		porter des protecteurs individuels contre le bruit 				
		informer et former sur le bruit 				
		vérifier l'absence d'ototoxique professionnel 				
			acouphènes 			
			conséquence du bruit sur l'oreille interne 			
			surdité de perception			
			hyperacousie			
			effets extra-auditifs du bruit 			
			risque d'accident du travail par effet masque			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 42 (attention: liste limitative)		
	posture agenouillée				recherche de troubles locomoteurs
		respecter les angles de confort articulaires			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative) 		
	silice (cf produits)				
	posture 				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		
aligner la bordure					
faire la finition et les joints (poseur de bordures)					

Outils et équipements

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
niveau					
niveau laser	laser continu (co2, ar...)		affections rétinienne, sans précision		
cordeau					
fiches métalliques ou piquets					
brouette					
fourche					
pelle					
tronçonneuse à disque	vibration transmise au système main/bras supérieure au seuil d'alerte 				recherche des effets sur la santé décrits
		utiliser des solutions techniques alternatives (vibrations)			
		choisir les outils les moins vibrants			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		entretenir le matériel (vibrations)			
		porter des gants (vibrations)			
		limiter les durées d'exposition (vibrations)			
		informer sur le risque vibrations 			
			troubles angioneurotiques de la main 		
			arthrose du coude (vibrations) 		
			ostéonécrose du semi-lunaire (vibrations) 		
			ostéonécrose du scaphoïde(vibrations) 		
			RG 69 (attention liste limitative) 		
barre à mine					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
massette					
peinture en bombe					
truelle					
éponge					
chariot porteur de bordure avec préhension par vide	mise en mouvement intempestive d'un câble		amputations traumatiques de plusieurs parties du corps		
	chute d'objets	mettre les équipements de travail en conformité 			
		porter des chaussures de sécurité			
		porter un casque			
		porter des gants de protection contre les risques mécaniques			
			lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			lésions traumatiques multiples, sans précision		
			heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet		
chariot poseur de bordure avec préhension par pince	chute d'objets	mettre les équipements de travail en conformité 			
		porter des chaussures de sécurité			
		porter un casque			
		porter des gants de protection contre les risques mécaniques			
			lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision		
			lésions traumatiques multiples, sans précision		
			heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
pince à bordure autoserrante	chute d'objets	<p>mettre les équipements de travail en conformité </p> <p>porter des chaussures de sécurité</p> <p>porter un casque</p> <p>porter des gants de protection contre les risques mécaniques</p>	<p>lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision</p> <p>lésions traumatiques multiples, sans précision</p> <p>heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet</p>		
pince à bordure à aspiration	mise en mouvement intempestive d'un câble		amputations traumatiques de plusieurs parties du corps		
	chute d'objets	mettre les équipements de travail en conformité 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des chaussures de sécurité			
		porter un casque			
		porter des gants de protection contre les risques mécaniques			
			lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision		
			lésions traumatiques multiples, sans précision		
			heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet		

Produits, matériaux et publics concernés

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
mortier	poussière de ciment, aluminosilicate de calcium				EFR
		porter des gants adaptés			
		porter des lunettes ou une visière de protection			
		limiter les parties découvertes du corps			
		interdire de manipuler le ciment à mains nues			
		prévenir la mise en suspension des poussières			
		nettoyer très régulièrement le matériel manuel			
		capter au point d'émission 			
			pneumoconiose due à d'autres poussières inorganiques		
			irritation respiratoire		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 8		
			rhinite allergique, sans précision		
			irritation oculaire		
			dermite allergique de contact (RG 65)		
	ciment frais 				surveillance de l'état cutané
		porter des gants appropriés à l'activité 			
		porter des lunettes ou une visière de protection			
		éviter le travail à main nue			
		nettoyer très régulièrement le matériel manuel			
		limiter les parties découvertes du corps			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des protections pour les genoux			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			RG 8		
bordure	silice cristalline 				radiographie pulmonaire
				SIR Suivi Individuel Renforcé 	
					EFR
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		aspirer au poste de travail			
		changer les filtres			
		porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosol FFP3			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTE À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		<p>Proscrire le balayage à sec, utiliser l'aspirateur et le nettoyage à l'humide</p> <p>respecter les règles d'hygiène </p> <p>mettre à disposition des vestiaires à double compartiment</p> <p>capter au point d'émission </p>	<p>cancer broncho-pulmonaire</p> <p>RG 25</p> <p>silicose</p> <p>classement CIRC 1</p> <p>pneumoconiose due à d'autres poussières inorganiques</p> <p>irritation respiratoire</p>		
fuel					

Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
combinaison ou veste et pantalon	impregnation des tenues par les produits manipulés	entretenir les vêtements de travail (par l'entreprise)			
		changer fréquemment de tenue de travail			
		mettre à disposition des vestiaires à double compartiment			
			majoration des risques de maladie		
vêtement réfléchissant 					
chaussures de sécurité montantes					
gants de manutention					
lunettes de protection					
gants adaptés à l'activité					
bottes avec semelles antidérapantes					
casque à écran facial					

EN SAVOIR PLUS

Santé et travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit

- Travail répétitif

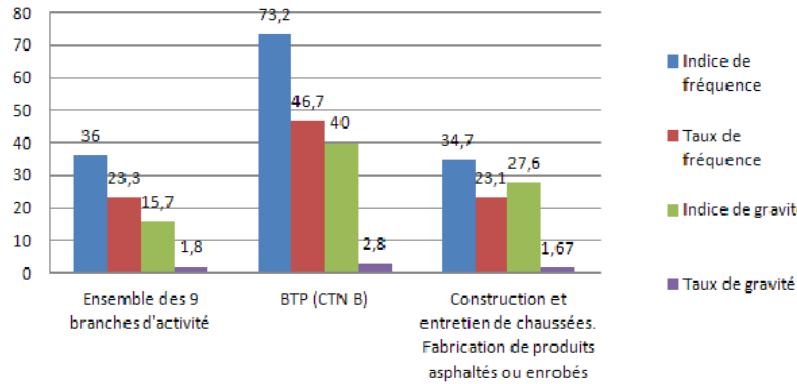
3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- [Tableau n°08 : Affections causées par les ciments \(alumino-silicates de calcium\)](#)
- [Tableau n°25 : Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline \(quartz, cristobalite, tridymite\), des silicates cristallins \(kaolin, talc\), du graphite ou de la houille.](#)
- [Tableau n°42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels](#)
- [Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail](#)
- [Tableau n°69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes](#)
- [Tableau n°77 : Périonyxis et onyxis](#)
- [Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque](#)
- [Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes](#)

4. **Statistiques accidents du travail (année 2010) :**

STATISTIQUES ACCIDENTS DU TRAVAIL - Année 2010

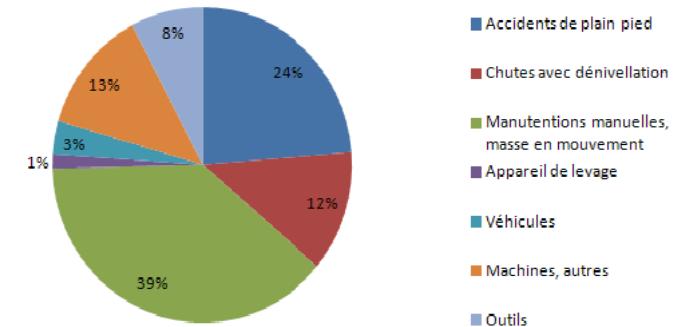
Source CNAPTS - Industrie du Bâtiment et des Travaux Publics

CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE CHAUSSEES. FABRICATION DE PRODUITS ASPHALTES OU ENROBES (452 PB) dont font partie les POSEURS DE BORDURES

REPARTITION DES AT AVEC ARRET SUIVANT L'ELEMENT MATERIEL

Année 2010

Source CNAMTS - Industries du Bâtiment et des Travaux Publics
CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE CHAUSSEES (452 P) dont font partie les
POSEURS DE BORDURES



4 décès dont 2 liés à des engins de terrassement

Caractéristiques exceptionnelles

bordure, poseur de bordure, chantier urbain travaux publics, travaux exposant aux intempéries, manutention, vibration, bruit, silice.

Glossaire métier

cordeau, régaler du béton, bordure, pince à bordure, mortier.

Conclusions

Ce métier expose essentiellement à la manutention dans des postures contraignantes dont les effets peuvent être accentués par le travail aux intempéries. L'utilisation d'un pose-bordure est à privilégier. Il serait utile de concevoir des bordures normalisées de différentes tailles pour en éviter la coupe sur chantier.

Les autres nuisances à retenir :

l'exposition aux vibrations transmises au système main-bras par outils vibrants ;
aux produits chimiques tels que le ciment et les poussières de silice ;

au bruit qui est présent sur tous les chantiers à un niveau variable.
Le travail à proximité de voies circulées augmente le risque d'accidents.

Règlementation

- Réglementation sur les procédures de signalisation routière temporaire : Code de la route et Instruction interministérielle sur la signalisation routière août 2009 partie 8 : "signalisation temporaire" ;
- CACES : Recommandation CNAMTS R372 modifiée ;
- Autorisation de conduite d'engins mobiles automoteur de chantier : Art.R 4323-55 du code du travail,Décret 98-1084 du 2 décembre 1998, arrêté du 2 décembre 1998, circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999 ;
- Jeunes travailleurs dans le bâtiment et les travaux publics : Art. D 4153-36 et D 4153-48 du Code du Travail
- Vérification des engins et équipements de travail : Art. R 4323-22 à 28 du Code du Travail,
arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage,
arrêté du 2 mars 2004 concernant les équipements de travail pour lesquels un carnet de maintenance doit être établi et maintenu à jour.

Références bibliographiques

- Brasseur G. Découpe de pierre - Tronçonner sans poussières : le pari de Madex; Travail et Sécurité 2005; 49-51
- Poupard A. Paveurs, poseurs de bordures : des machines au service de l'homme. Chantiers BTP 2000;21:20-23.
- Ravault MC, Chabrat J . Etude d'un poste de poseur de bordures. Revue de médecine du travail 1990;17,(5):287-94.
- INRS-CNAMTS.Utilisation et entretien des engins de chantier- Recommandation R 372 modifiée.Paris;2000.16 pages.
- INRS. Conduite d'engins en sécurité- Le CACES. Fiche pratique de sécurité ED 96 .Paris;2001.4 pages.
- INRS. Vérification des machines et appareils de levage. ED-6067.Paris;2010.10 pages
- INRS. Vérifications réglementaires des appareils et accessoires de levage dans le BTP.Guide aux utilisateurs. ED 6009.Paris;2007.36 pages.

ADRESSES UTILES

Groupement National Multidisciplinaire de Santé au Travail dans le BTP
6-14, rue La Pérouse

75784 Paris Cedex 16
Tél : 01 40 69 53 77 ; courrier@gnmstbtp.org

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

Tour Amboise
204 Rond Point du Pont de Sèvres
92516 Boulogne-Billancourt
Tél : 01 46 09 27 00 ; [www.oppbtp.fr](http://www oppbtp fr)

Comité Central de Coordination pour l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics

19 rue du Père Corentin
75680 Paris
Tél : 01 40 64 26 00 ; [www.ccca-btp.fr](http://www ccca btp fr)

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

2 rue Béranger
75140 Paris
Tél : 01 53 60 50 00 ; [www.capeb.fr](http://www capeb fr)

Fédération Française du Bâtiment

33 avenue Kléber
75784 Paris
Tél : 01 40 69 51 00 ; [www.ffbatiment.fr](http://www ffbatiment fr)

Fiche métier FMP issue de la **FMP Poseur de bordures** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>